

# OGM : faisons enfin place à un débat démocratique et apaisé

Publié le 14 août 2007

Actualisé le 14 août 2007 : 08h16

Par Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

Les événements récents jettent une lumière tragique sur le débat des OGM. Rien, absolument rien, ne justifie la mort d'un homme sincère et qui respectait la loi. Ce drame prouve une fois encore, combien ce débat est à la fois difficile, nécessaire et attendu. Il aura lieu, comme le président de la République s'y est engagé, mais il ne pourra avoir lieu que dans la sérénité, la dignité et le respect des règles de l'État de droit. Parce qu'il concerne notre avenir et nos fonctions vitales - se nourrir, se soigner - et parce qu'il suscite des interrogations, des inquiétudes, de la part de nos compatriotes, ce débat est légitime et doit se tenir sans tabou et dans la plus totale transparence.

Le Grenelle de l'environnement, prévu à l'automne, constitue une vraie occasion de discuter et de confronter les points de vue dans le souci d'une écoute réciproque entre tous les acteurs. C'est pourquoi, à l'intérieur de ce grand débat, je suivrai particulièrement la question des OGM.

Alors, quelle est la réalité des OGM ? Elle s'inscrit dans une longue histoire d'innovations et de modernisation de l'agriculture pour répondre à notre demande alimentaire. La domestication du blé tendre date même de plus de 9 000 ans ! Les OGM sont un des prolongements de cette histoire.

En effet, il faut distinguer deux réalités dans ce domaine : la recherche scientifique d'un côté, la commercialisation de l'autre. En France, les deux existent.

Nous avons autorisé la recherche sur les OGM parce que nous devons savoir concrètement si nos connaissances sur les gènes et le vivant permettent d'améliorer les propriétés des plantes dont nous avons besoin. Les OGM sont porteurs de promesses fortes, que ce soit une meilleure résistance aux parasites ou à la sécheresse autorisant une amélioration des rendements, ou des progrès en matière nutritionnelle. Au-delà, les OGM sont porteurs d'applications industrielles : un peuplier contenant moins de lignine réduit la pollution des eaux par l'industrie papetière. Les OGM pourraient donc permettre de concilier des besoins croissants en matière agricole avec l'exigence environnementale. Enfin, ne négligeons pas les enjeux médicaux, avec la perspective de nouvelles thérapies pour des maladies telles que la mucoviscidose.

Pour la commercialisation, seul le maïs MON810 est cultivé en France depuis 1998. En tout, il existe 20 000 ha cultivés dans notre pays, soit 0,75 % de la surface totale de maïs. C'est peu. Dans le monde, plus de 100 millions d'ha d'OGM sont cultivés par 24 pays, dont 5 pays en Europe, pour un total de 100 000 ha. Notre continent en est donc encore aux prémices dans ce domaine ! Car les OGM, en France comme en Europe, sont extrêmement contrôlés et réglementés, en vertu du principe de précaution auquel je suis personnellement très attaché : j'avais été le premier, en France, à l'introduire dans la loi, dès février 1995. En effet, toute autorisation de mise en place d'un essai ou de mise sur le marché n'est délivrée qu'après une évaluation des risques éventuels sur l'environnement et la santé. Une surveillance est exercée sur les cultures, par les services du ministère de l'Agriculture et les bénéficiaires des autorisations, en particulier sur les risques de dissémination involontaire. Enfin, pour garantir la transparence, l'UE oblige les États membres à informer le public, notamment par un étiquetage approprié des produits OGM ou en contenant.

Dans ce cadre européen, les États peuvent faire jouer des clauses de sauvegarde leur permettant d'interdire ou de limiter sur leur territoire la culture ou la mise sur le marché d'un produit pourtant autorisé par les

instances communautaires. La France a activé ces clauses sur des colzas OGM dans la mesure où l'autorisation délivrée ne comportait pas suffisamment de précautions.

De plus, nous avons mis en place un encadrement des essais scientifiques, selon une procédure très stricte incluant plusieurs visites de chaque parcelle, une information des maires et une consultation du public. Pour toutes les cultures, nous avons imposé une déclaration des parcelles, qui a permis de constituer un registre consultable par tout un chacun sur le site interministériel. Enfin, un contrôle sur la présence fortuite d'OGM a été mis en oeuvre dès 2004 par les services de la Répression des fraudes, afin d'éviter l'importation d'OGM non autorisés en France. Tous ces dispositifs font que nous savons précisément où sont cultivés les OGM et que nous pouvons sanctionner les opérateurs qui introduiraient illégalement des OGM. C'est la traçabilité. Et rarement innovation technologique n'aura été aussi fortement encadrée.

Ces précautions prises, il est impératif et prioritaire de continuer les recherches. Sans cela, les États-Unis ou la Chine domineront l'agriculture mondiale et la recherche-développement de demain, nous plaçant dans une situation de dépendance.

L'Europe, indépendante et autosuffisante grâce à sa politique agricole commune, ne peut pas se permettre, cinquante ans après, d'engager un processus inverse.

Le Grenelle de l'environnement sera un moment fort de débat et de démocratie sur ces questions, et permettra, j'en suis sûr, d'apporter des réponses aux interrogations légitimes de chacun, dans la sérénité et le respect des règles. C'est toute notre ambition pour notre agriculture.